



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Organisation scolaire et  
politiques éducatives

Délégation académique  
aux relations  
internationales et aux  
langues vivantes

Dariv

Affaire suivie par  
Philippe Guilbert  
Téléphone  
03 88 23 38 24

Mél.  
ce.dareic  
@ac-strasbourg.fr  
Référence :  
PG/ZG/2017-51  
Adresse :  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 20 novembre 2018

La Rectrice  
à  
Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges  
publics  
Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées  
publics  
Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré  
S/C de Monsieur le Directeur académique des  
services de l'éducation nationale du Bas-Rhin  
S/C de Madame la Directrice académique des  
services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

**Objet : Formation des personnels enseignants, stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger (bulletin officiel n°35 du 19 octobre 2017)**

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (rapport annexé) encourage une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous : « L'École doit favoriser l'intégration des futurs citoyens français dans l'espace politique de l'Union européenne et rendre possible la mobilité professionnelle dans l'espace économique européen ».

Le Ciep, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ces stages. Le programme s'adresse aux enseignants du premier degré et aux enseignants de langues et de disciplines non linguistiques du second degré.

**Objectifs et durée**

Les stages, de durée variable selon la langue et le pays, se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Ils visent à renforcer les compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques des enseignants. Les langues concernées pour le premier degré sont l'allemand et l'anglais et, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, l'italien et le portugais.

**Financement**

Les frais de formation, d'hébergement et de nourriture sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale. En revanche, les frais de transport (aller et retour) entre le domicile et le lieu du stage sont à la charge du candidat.

**Procédure de candidature**

Les demandes formulées ne peuvent porter que sur **une seule action de formation**. Toutefois, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu dans le cas où le stage demandé serait complet. Il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature.

Les candidats retenus devront suivre l'intégralité du programme de stage et respecter les dates d'arrivée et de départ arrêtées et publiées dans les fiches d'information. La présence et l'assiduité sont contrôlées par l'organisme de formation.

Les stagiaires répondront également à un questionnaire d'évaluation à la fin de la formation. Les participants aux stages sont par ailleurs invités à remettre un bilan qu'ils pourront adresser à leurs inspecteurs (IA/IPR ou IEN/EG).

Les personnes intéressées trouveront un descriptif des formations proposées et les fiches de candidature sur le site du [CIEP](http://www.ciep.fr) et sont invitées à s'inscrire en ligne en suivant le lien : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

<b>19 janvier 2018</b>	<b>Attention</b> : la plateforme d'inscription fermera le <b>19 janvier 2018 à minuit</b> .
------------------------	---

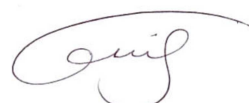
Tous les candidats sont invités à conserver une copie de leur dossier.

<b>26 janvier 2018</b>	Les enseignants du premier degré remettront l'original de leur dossier dûment complété au <b>directeur d'école</b> qui émettra un avis, puis le transmettra par voie hiérarchique à l'IEN de circonscription, puis à l'IA-DASEN. Le dossier complet doit être communiqué <b>avant le 26 janvier 2018</b> au CIEP par l'IA-DASEN.
<b>26 janvier 2018</b>	Les enseignants du second degré sont invités à transmettre leur dossier de candidature dûment complété à <b>leur chef d'établissement qui émettra un avis et transmettra le dossier à la DARILV avant le 26 janvier 2018</b> ( <a href="mailto:ce.dareic@ac-strasbourg.fr">ce.dareic@ac-strasbourg.fr</a> ). <b>La DARILV se charge de contacter l'IA-IPR ou l'IEN ET-EG de la discipline pour qu'il porte son avis.</b> Les candidats au stage du Caire sont invités à transmettre leur dossier à leur hiérarchie le plus tôt possible.

L'attention des enseignants est attirée sur le fait que, dans tous les cas de figure, et quelque soit le programme, la **version papier portant la signature du directeur d'école ou du chef d'établissement** doit parvenir par la voie hiérarchique à l'IA-DASEN et/ou au Délégué académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV).

Dans le cas d'une réponse favorable, les organismes de formation feront parvenir un programme complet à l'enseignant retenu. Dans le cas d'une inscription sur liste d'attente, le CIEP contacte par ordre de classement les candidats au fur et à mesure des désistements, et ce jusqu'au début des stages.

Pour la Rectrice  
Par délégation le Délégué académique aux relations  
internationales et aux langues vivantes



Philippe Guilbert